

*Initiatives ministérielles*

taires très étendues avec les Canadiens de toutes les couches de la société et de toutes les régions du pays. Il a entendu de nombreux points de vue sur la meilleure façon de relever les défis économiques auxquels le Canada faisait face, mais on lui a surtout répété une chose. Pour dire les choses simplement, a dit notamment que la structure du gouvernement ne reflétait pas encore les réalités de la nouvelle économie mondiale.

On nous rappelle quotidiennement que l'économie mondiale a changé du tout au tout au cours des dix dernières années, et surtout que les progrès technologiques de plus en plus rapides font qu'on doit faire maintenant face à la concurrence internationale. Dans tout ce processus, les marchés et les clients internationaux qu'on a déjà considérés comme sûrs sont maintenant menacés. Pour être compétitives ou conserver nos marchés, les entreprises canadiennes doivent être plus efficaces. Elles sont forcées de relever le défi qui consiste à réduire les coûts sans sacrifier la qualité afin d'offrir des produits et des services supérieurs à des prix inférieurs à nos concurrents.

Malgré les difficultés découlant du ralentissement économique sur la scène internationale, certains signes nous portent à croire que les entreprises canadiennes et leur personnel y parviennent. Tout un éventail de statistiques récentes montrent que la compétitivité internationale de l'industrie canadienne s'améliore. Ainsi, la croissance des coûts unitaires de la main-d'oeuvre au Canada est passée de 8 p. 100 environ au début de 1991 à 1,5 p. 100 durant la première moitié de l'année. Seuls les États-Unis ont un meilleur bilan pour 1992 parmi les pays du Groupe des 7. Ce n'est pas une simple coïncidence si les exportations canadiennes ont augmenté de 9,5 p. 100 au cours de la première moitié de l'année pour atteindre un niveau record de 13 milliards de dollars en août. Chose certaine, dans ma circonscription, je peux confirmer que les entreprises disent que la tendance se maintient, et ce sont donc de bonnes nouvelles.

Cependant, la nécessité de procéder à une restructuration afin d'accroître notre compétitivité internationale ne se limite pas au secteur privé. Le gouvernement doit lui aussi être plus frugal, performant et productif. Lorsqu'il y a chevauchement de services, on doit les fusionner. Il s'agit également d'éliminer les programmes désuets. On doit réaliser toutes les économies possibles surtout dans le domaine des frais généraux administratifs.

En réalité, les gouvernements doivent continuer à servir efficacement leurs électeurs, mais ils doivent le faire avec moins de ressources. Ils imiteront en cela le secteur privé qui doit le faire depuis un bon bout de temps déjà. Ils montreront aux Canadiens qu'ils ne sont

pas dans une tour d'ivoire et qu'ils doivent venir à bout de la forte concurrence qui s'exerce sur eux aussi bien que sur le secteur privé.

En pratique, la réduction des dépenses facilitera le contrôle du déficit et de la dette nationale, ce qui entraînera la baisse des taux d'intérêt et l'allègement du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises du Canada.

De ce côté-ci de la Chambre, nous nous sommes efforcés de réduire la taille et les coûts du gouvernement fédéral. Nous avons restreint les dépenses fédérales, y compris les salaires versés dans le secteur public. En fait, les mesures additionnelles annoncées mercredi dernier sont très importantes à cet égard. Nous avons mis en oeuvre la Loi limitant les dépenses publiques et le compte du service et de la réduction de la dette afin que cette responsabilité financière soit assujettie à la loi. La privatisation de plus de 20 sociétés d'État nous a permis d'éliminer 50 000 employés de la liste de paie du secteur public.

Néanmoins, tout comme les Canadiens, nous nous rendons compte que la rationalisation du gouvernement fédéral visant à accroître son efficacité n'est pas encore terminée. Le projet de loi C-93 représente un autre pas dans cette direction.

Ce projet de loi de mise en oeuvre des dispositions budgétaires visant des organismes gouvernementaux est le deuxième d'une série de mesures législatives conçues pour concrétiser la rationalisation annoncée dans le budget de 1992. Ce projet de loi a pour objet de réduire les frais généraux du gouvernement et de fournir des services aux Canadiens d'une façon plus efficace.

• (1040)

Ce projet de loi renferme les modifications à apporter pour tirer le meilleur parti des décisions budgétaires visant 15 organismes différents. Permettez-moi maintenant de m'arrêter sur les organismes particuliers qui sont visés par le projet de loi C-93.

Je tiens à faire remarquer que les fonctionnaires qui seront touchés par les réorganisations prévues dans cette mesure seront protégés en vertu des procédures de réaménagement des effectifs du gouvernement. Ces procédures traitent notamment de l'avis de mise à pied, des autres possibilités d'emplois et des dispositions en cas de cessation d'emploi.

Le projet de loi prévoit la liquidation de l'Office des produits agricoles. Avec les années, les services que l'office a fournis ont contribué dans une large part à stabiliser la vente des produits agricoles. Cependant, cette fonction serait exécutée plus efficacement si l'on modifiait le Loi sur la vente des produits agricoles, avec la collaboration du ministère de l'Agriculture.